



## Apprentie travaillant seule

Par **Sophie**, le **02/06/2012** à **23:19**

Bonjour,

Ma fille qui va prendre ses 18 ans le 19 juin, travaille en tant qu'apprentie pour effectuer un BP esthétique dans un SPA. (examen en 2013)

Auparavant elle avait cours le mardi & mercredi.

Travailler en institut le jeudi, vendredi et samedi avec sa patronne. (pas d'autres employées).

Jours de repos le dimanche et lundi.

(Institut fermé le mercredi durant la période scolaire)

Les cours étant terminés, elle va donc y travailler toute la semaine.

Prochainement, elle aura les mêmes jours de repos. (dimanche et lundi).

Et sa patronne le dimanche et mercredi.

La saison arrivant, sa patronne va ouvrir le SPA le mercredi.

Ma fille y travaillera seule le mercredi, et sa patronne seule le lundi.

Ainsi le SPA sera ouvert 6 jours/7.

Voilà ma question, étant apprentie prochainement majeure, a-t-elle le droit de la laisser seule gérer le SPA (gérer la clientèle, procurer les soins, gérer la caisse, etc....)

J'informe qu'elle a déjà ouvert le SPA seule, qu'elle avait la caisse et les clés du spa alors qu'elle était mineure.

Et elle a sa propre cabine pour procurer les soins. Elle est donc seule avec la clientèle dans la cabine de soin.

J'hésite à en informer son lycée de formation..... Merci